



ARRETE DU MAIRE – N°DGS068NT2022

DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

Le Maire de Brignais,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-18 et suivants, et R 2122-8 et suivants.

VU la délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2020 portant élection du maire et des adjoints.

VU l'arrêté de délégation de fonctions donné à Monsieur Sébastien FRANCOIS en date du 8 mars 2021

CONSIDERANT que dans un souci de bonne gestion de l'administration municipale, il convient de pallier l'absence de Serge BERARD, Maire, du 22 octobre 2022 au 6 novembre 2022

ARRETE

Article 1 : En l'absence du Maire, Serge BERARD, d'Anne-Claire ROUANET, 1^{ère} adjointe et de Michèle EYMARD, 2^{ème} adjointe, délégation de fonction et signature est donnée à Sébastien FRANCOIS, 3^{ème} adjoint.
Celui-ci sera provisoirement appelé à assumer les fonctions de premier magistrat de la commune durant la période suivante :

Du 22 octobre 2022 au 25 octobre 2022 inclus

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication par voie d'affichage et est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la commune et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet du Rhône.

Fait à Brignais,
Le 17 octobre 2022

Le Maire
Serge BERARD

Notifié à l'intéressé le

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr

www.brignais.com

Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012

